

AVIS

COUR PROVINCIALE DU MANITOBA Centre de Winnipeg

OBJET : Tribunaux itinérants de Winnipeg

Dans le but d'assurer un accès en temps opportun aux services juridiques et une répartition des ressources des tribunaux tenant compte des besoins particuliers de toutes les collectivités de la province du Manitoba, la Cour provinciale du Manitoba réduira le nombre de séances des tribunaux itinérants à certains endroits.

Altona : À compter du 24 juillet 2023, le tribunal siégera tous les deux mois à Altona.

Les séances prévues suivantes ne changent pas : le 25 septembre et le 27 novembre 2023; le 22 janvier et le 18 mars 2024.

Les séances suivantes sont annulées : le 28 août, le 30 octobre et le 18 décembre 2023; le 26 février 2024.

Arborg : À compter du 16 octobre 2023, le tribunal d'Arborg siégera tous les deux mois.

Les séances prévues suivantes ne changent pas : le 4 décembre 2023; le 5 février 2024.

Les séances suivantes sont annulées : le 8 janvier et le 4 mars 2024.

Emerson : À compter du 18 octobre 2023, le tribunal d'Emerson siégera le troisième mercredi de tous les mois (protection des enfants, affaires criminelles) et le deuxième jeudi de tous les deux mois (procès criminels et décisions).

Les séances suivantes prévues les jeudis ne changent pas : le 8 juin, le 13 juillet, le 10 août (celle du 24 août est annulée), le 14 septembre et le 9 novembre 2023; le 11 janvier et le 14 mars 2024.

Les séances suivantes sont annulées : le 24 août, le 12 octobre, le 23 novembre et le 14 décembre 2023; le 25 janvier et le 8 février 2024.

Gimli : À compter du 21 août 2023, le tribunal de Gimli siégera une fois par mois le troisième lundi du mois, pour traiter des procès et des décisions.

Les séances prévues suivantes sont annulées : le 22 août, le 17 octobre et le 19 décembre 2023; le 16 janvier, le 20 février et le 19 mars 2024.

Lundar : À compter du 15 juin 2023, le tribunal de Lundar siégera le troisième jeudi de tous les deux mois.

Les séances prévues suivantes ne changent pas : le 17 août, le 21 septembre, le 19 octobre, le 16 novembre et le 21 décembre 2023; le 15 février 2024.

Les séances suivantes sont annulées : le 20 juillet 2023; le 18 janvier et le 21 mars 2024.

Selkirk :

- À compter du 26 juin 2023, les affaires fédérales seront traitées le deuxième vendredi du mois avec les affaires provinciales.
- À compter du 10 octobre 2023, les jours d'audience à Selkirk seront tenus tous les deuxièmes et les quatrièmes mardis du mois, seulement. La séance du 7 novembre 2023 demeure en place.
- Les séances suivantes sont annulées : le 25 juillet, le 17 et le 31 octobre, le 21 novembre, et le 5 et le 19 décembre 2023; le 2, le 16 et le 30 janvier, le 6 et le 20 février, et le 5 et le 19 mars 2024.

Steinbach : Les séances suivantes sont annulées : le 2 juin, le 31 août, le 14 et le 21 septembre, le 12, le 19 et le 26 octobre, le 9, le 16, le 23 et le 30 novembre, et le 14 et le 21 décembre 2023; le 11, le 18 et le 25 janvier, le 8, le 15, le 22 et le 29 février, et le 14 et le 21 mars 2024.

Stonewall : À compter du 26 février 2024, le tribunal de Stonewall siègera une fois par mois pour traiter des procès et des décisions.

Les séances prévues suivantes sont annulées : le 30 octobre 2023; le 18 mars 2024.

À l'heure actuelle, les séances des autres tribunaux itinérants de Winnipeg demeurent inchangées.

FAIT PAR :

« *Original signé par :* »

Madame la juge en chef Margaret Wiebe
Cour provinciale du Manitoba

DATE : 25 mai 2023